

Al'aune de l'énergie que dépense la société à combattre le viol d'enfant, ce crime n'est qu'une petite bêtise comparé à l'atteinte à la propriété privée.

Viols d'enfants: tous coupables

par **JACQUES GÉNÉREUX**

Dans son récit insoutenable (*Libération* du 15 février), la jeune E., élève en CP à Cormeilles en 1989-1990, dresse malgré elle le début d'une longue liste des vrais coupables des sévices sexuels dont elle fut la victime. Bien sûr, il y a le «présumé coupable», l'instituteur qui se faisait «sucrer» en classe par une enfant de 6 ans cachée sous son bureau. Puis viennent la directrice de l'école et les autres enseignants, qui savaient tout et n'ont rien fait, les gendarmes qui demandent des preuves avant de seulement enregistrer une plainte, les médecins qui refusent de croire la parole de l'enfant... Je suis au regret de poursuivre, là où ce qu'il reste d'innocence à E. l'arrête, et j'accuse de complicité de crime ou de criminelle indifférence: les recteurs d'académie, les évêques, les ministres de l'Education et de l'Intérieur, tous ceux que le simple exercice de leur pouvoir hiérarchique autoriserait pour le moins à écarter aussitôt les bourreaux de leurs victimes; les autres ministres, les élus et, jusqu'au

président de la République, tous ceux qui ont le pouvoir de légiférer et de faire appliquer les lois; et pour finir, nous tous, citoyens à nos heures seulement, qui sommes capables de remuer sur le champ les politiques pour défendre nos retraites, mais ne protestons même pas devant la litanie des vies souillées et anéanties de nos tout-petits, de nos enfants!

Que les vrais coupables ne soient pas tant le malade, qui inflige à d'autres des sévices qu'il a le plus souvent subis lui-même dans son enfance, mais plutôt tous les «honnêtes gens» qui se taisent et toutes les «autorités» qui détournent les yeux, ne fait pas l'ombre d'un doute. Il est en revanche plus délicat et sans doute plus urgent de comprendre pourquoi cette conspiration du silence est à ce point systématique, dans une société où, pourtant, chaque affaire de pédophilie révélée éveille l'indignation générale? Comment se peut-il que ces horreurs révoltent tout le monde sauf précisément, et dans chaque affaire, l'en-

semble des personnes qui ont le nez dessus? En vérité, tout se passe comme si l'ignominie ne devenait ignoble qu'à l'instant où l'on ne peut plus la cacher, comme si la société feignait seulement de réprouver publiquement des comportements que, en vérité, elle tolère tant qu'ils restent privés. Et de fait, si l'échelle de gravité des crimes se mesure à l'énergie que la société dépense à les combattre et à les sanctionner, alors il faut se rendre à cette sinistre évidence: le viol d'une fillette ou d'un garçonnet n'est qu'une petite bêtise, un moment d'égarément, rapporté au crime ignoble que constitue une atteinte à la propriété privée. Bien sûr, personne ne revendique consciemment une échelle de valeur aussi insoutenable. Elle n'en demeure

pas moins l'échelle effective, mais non dite, d'une société qui remplit ses prisons de jeunes voleurs à la tire et où les pédophiles ne risquent même pas d'être dénoncés. Faut-il voir là l'effet regrettable d'une impossibilité à traiter le fléau de la pédophilie, à un coût acceptable pour la société? Las! C'est au contraire l'évidente simplicité et le coût dérisoire de certaines solutions qui dénoncent l'ignominie de notre inertie.

Première solution préventive: reconnaître les témoins directs ou indirects, les témoins de la parole des enfants, tous ceux qui ont connaissance du «problème», et qui ne font rien, pour ce qu'ils sont: coupables de complicité d'un crime justifiant leur traduction devant une cour d'assises et passibles de peines graduées jusqu'à une peine équivalente à l'auteur du crime, pour les témoins directs. A ceux qui opposeraient ici l'immonde argument des coûts et de l'engorgement prévisible de la justice, entraînés par une forte incitation à la dénonciation, je demande s'il vaut mieux recruter des juges ou apprendre à nos enfants à sucer sans pleurer? Ajoutons qu'une fois passé l'inévitable effet de révélation de l'horreur cachée, la vigilance généralisée des adultes devrait réduire sensiblement les passages à l'acte.

Certes, il n'est pas question d'inciter à la simple délation de précaution, juste «au cas où», et de promouvoir un climat de suspicion généralisée qui favoriserait inéluctablement des accusations mensongères, déplacées ou exagérées. Alors, prenons tout le soin et le temps nécessaires pour élaborer des règles et des procédures qui limitent au mieux ces risques de dérapages. Il est sûrement des moyens de rendre ces risques plus supportables que la certitude actuelle de voir encore, chaque année, des milliers d'enfants détruits. Détruits, et transformés à leur tour en futurs bourreaux, car la souffrance engendre la souffrance, comme le rappelle E. dans son témoignage: «Lui... je veux qu'on le fasse souffrir autant qu'il m'a fait souffrir.» Elle ne peut comprendre que c'est probablement ce qu'il a fait «lui»: faire souffrir les autres autant qu'il a souffert. Mais c'est à nous de le comprendre.

Deuxième solution préventive, qui ne coûte qu'un peu d'encre et de courage politique: dès demain matin, par une simple circulaire, le ministre de l'Education nationale peut organiser la visite

de toutes les classes primaires par les directeurs d'école, assistés de psychologues, pour apprendre aux enfants ce que les adultes ont le droit de leur demander et de leur faire et ce qui leur est rigoureusement interdit. Pour apprendre aux enfants à parler. C'est là le moyen le plus radical de combattre le silence le plus redoutable, celui qui rend l'horreur possible: le silence des enfants.

Apprendre aux enfants leurs droits, face à l'adulte, et le poids de leurs mots, face aux mots des «grandes personnes», est aussi le moyen de préparer des générations futures qui trouveront naturel de dénoncer les crimes de leurs semblables, de croire la parole des enfants et de prendre leur défense. Car l'incroyable silence des adultes d'aujourd'hui n'est peut-être que l'écho du silence qui leur fut imposé dans leur enfance. D'où nous vient cette irrépressible suspicion devant les déclarations des enfants, cette crainte innée de l'accusation mensongère qui menacerait l'adulte respectable, si ce n'est qu'au fond nous avons nous-mêmes grandi dans un climat de respect immodéré et de crainte à l'égard de ceux qui savent, qui parlent fort, qui donnent les permissions et les punitions. Cette prime de confiance et de respect pour les «grands» est inscrite en nous et, sans effort pour la reconnaître et la contester, elle nous empêche de ressentir vraiment nos

enfants comme des égaux, comme des personnes à part entière. Et c'est ainsi qu'on en vient insensiblement à nous comporter comme si le viol d'un enfant était moins crédible et moins grave que le viol d'un adulte, un peu comme l'on

considère qu'écraser un chien est moins grave que de renverser un piéton. Ainsi sommes-nous peut-être tous coupables, mais aussi tous victimes de n'avoir pas été formés à la défense et à l'expression de nos droits d'enfant. A l'heure des chantiers de la «modernisation de la vie politique», n'oublions pas cette éducation élémentaire à la démocratie. Bien avant les cours d'instruction civique, il faudra apprendre à nos enfants autre chose qu'à se taire devant ceux qui ont l'autorité et la force, et leur apprendre aussi qu'ils sont responsables les uns des autres et peuvent parler à la place de ceux qui se taisent.

Et pour que ce combat urgent contre la conspiration du silence ne reste pas lettre morte, exigeons de notre gouvernement des actions immédiates et un grand débat national sur le nouveau droit des enfants. Pour une fois, manifestons pour ceux qui ne peuvent pas manifester. Je demande solennellement à tous ceux qui ont le pouvoir de mobiliser des foules dans la rue – syndicats, partis, associations – d'organiser une grande marche comme le firent nos voisins belges. Et, suivant en cela aussi leur exemple, taisons-nous une dernière fois pour marquer la fin du silence, marchons sans un mot et la tête baissée, pour dire notre honte ●

Jacques Généreux est professeur à l'IEP de Paris.

Dernier ouvrage paru: «Une raison d'espérer. L'horreur n'est pas économique, elle est politique». Pocket, 2000.

**A ceux qui
opposeraient
l'immonde
argument
des coûts
et de
l'engorge-
ment
de la justice,
je demande
s'il vaut
mieux
recruter
des juges ou
apprendre
à nos enfants
à sucer sans
pleurer?**